

Lara MARTIN

Julian Assange,
hacker subversif, journaliste,
ennemi public ?

Construction, amplification et
déconstruction sociales d'un profil de
"criminel et/ou cybercriminel"



Promotion 2024-2025

TABLE DES MATIERES

RESUME & ABSTRACT	3
INTRODUCTION & PROBLEMATIQUE	4
POSITIONNEMENT THEORIQUE ET CONCEPTUEL	5
METHODOLOGIE	6
RESULTATS & ANALYSE	7
DISCUSSION DES RESULTATS & IMPLICATIONS	11
CONCLUSION	12
REMERCIEMENTS	14
REFERENCES	14
ANNEXES	15

RESUME

Cette recherche a pour objectifs principaux de comprendre comment certaines productions cinématographiques comme « *We steal secrets: The story of Wikileaks* » (Gibney, 2013) (Nous volons des secrets : L'histoire de Wikileaks) et « *The Firth Estate* » (Condon, 2013) (Le Cinquième Pouvoir) et certains livres comme « *Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible* » (Vey, 2024) participent à la création, à l'amplification, ou à la déconstruction du portrait criminel et ou cybercriminel d'un individu et dans le cadre de cette étude, celui de Julian ASSANGE. Elle repose sur certains concepts et théories majoritairement issus des sciences sociales, avec une orientation criminologique et sur la thématique ; les enjeux et défis humains de la cybercriminalité. Les principaux axes théoriques et conceptuels sollicités incluent le concept de construction sociale de portrait de déviant (Becker, 1963), le concept de panique morale (Cohen, 2011), l'utilisation de ces paniques morales pour disqualifier des opposants, détourner entre autres l'attention (Goode, E., & Ben-Yehuda, N, 2010) et les principes de la persuasion d'Aristote dans « *La Rhétorique* » (1959, Ruelle, Traduction).

MOTS-CLE : JULIAN ASSANGE – CONSTRUCTION SOCIALE – PROFIL CRIMINEL – PROFIL CYBERCRIMINEL – PLAIDOIRIE – PANIQUE MORALE

ABSTRACT

The main objectives of this research are to understand how certain cinematographic productions such as "We fly secrets: The story of Wikileaks" (Gibney, 2013) and "The Firth Estate" (Condon, 2013) and certain books such as "Julian ASSANGE, The Impossible Plea" (Vey, 2024) participate in the creation, amplification, or deconstruction of the criminal and/or cybercriminal portrait of an individual and in the context of this study, that of Julian ASSANGE. It is based on certain concepts and theories mainly from the social sciences, with a criminological orientation and on the theme; the human issues and challenges of cybercrime. The main theoretical and conceptual axes sought include the concept of social construction of deviant portrait (Becker, 1963), the concept of moral panic (Cohen, 2011), the use of these moral panics to disqualify opponents, distract attention (Goode, E., & Ben-Yehuda, N, 2010) and the principles of Aristotle's persuasion in "The Rhetoric" (1959, Ruelle, Traduction).

INTRODUCTION & PROBLEMATIQUE

A l'heure de la guerre de l'information, du contrôle de l'information, les activités de journalistes, et celles de lanceurs d'alerte se chevauchent parfois avec celles de criminels (personnes qui enfreignent la loi, au sens anglo-saxon du Droit), ou de cybercriminels. Le cas de Julian ASSANGE, créateur de Wikileaks, reflète ces ambivalentes et poreuses réalités. Au rythme de son épopée judiciaire qui s'étale sur près de 15 ans, Julian ASSANGE a été désigné de l'ensemble de ces qualificatifs, que ce soit par les appareils judiciaires, par ses pairs, par la presse, etc. Longtemps étiqueté « Ennemi public n°1 », notamment par les Etats-Unis, ce profil criminel et ou cybercriminel qui lui colle à la peau ne s'est pas seulement construit dans les tribunaux, mais dans des productions cinématographiques, des livres et dans la société.

Cette recherche se penche sur les procédés utilisés par certaines productions cinématographiques ou certains livres qui participent à la création, à l'amplification et à la déconstruction sociales du « portrait criminel et ou cybercriminel », d'un individu et, dans ce cas précis, celui de Julian ASSANGE. Cette recherche porte sur deux films concernant l'affaire Wikileaks, « *We steal secrets: The story of Wikileaks* ») (*Nous volons des secrets : L'histoire de Wikileaks*) (Gibney, 2013) et « *The Firth Estate* » (*Le Cinquième Pouvoir*) (Condon, 2013) et un livre "*Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible*" (Vey, 2024) écrit par l'un de ses avocats. Ces films ont été choisis, car ils ont tendance à être à charge et parce qu'ils ont eu un certain succès au box-office : « *The Firth Estate* » (Condon, 2013) a rapporté environ 9,06 millions de \$, et « *We steal secrets: The story of Wikileaks* » (Gibney, 2013) près de 457 000 \$. Ce succès traduit une audience internationalement large avec des retentissements médiatiques importants, impliquant que de nombreuses personnes ont vu ou entendu parler de ces films. Le livre "*Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible*" (Vey, 2024) a été sélectionné, car il est clairement à décharge, élaboré comme une plaidoirie, investissant à son tour le champ culturel médiatique pour déconstruire ce stéréotype de criminel et ou cybercriminel et replacer Julian ASSANGE dans un rôle de journaliste à l'ère numérique. Il est utile de préciser qu'à la sortie de ce livre, la sentence américaine n'était pas tombée et que le sort de son client était en jeu.

Cette recherche repose sur certains concepts et théories majoritairement issus des sciences sociales, avec une orientation criminologique et sur la thématique ; les enjeux et défis humains de la cybercriminalité.

La question de recherche se résume à : Comment certaines productions cinématographiques comme « *We steal secrets: The story of Wikileaks* » (Gibney, 2013) et « *The Firth Estate* » (Condon, 2013) et certains livres comme « *Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible*" (Vey, 2024) participent à la création, à l'amplification ou à la déconstruction du portrait criminel et ou cybercriminel d'un individu et, dans ce cas précis, celui de Julian ASSANGE ?

Le plan de cette étude sera le suivant : la première partie aborde le positionnement théorique et conceptuel employé pour l'étude, suivie en deuxième partie d'une présentation de la méthodologie de recherche. La troisième partie examine et analyse les résultats de l'étude, permettant ensuite une discussion et une mise en perspectives des résultats trouvés. Il s'en suit la conclusion, les remerciements, les références bibliographiques et les annexes.

I. POSITIONNEMENT THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Cette première partie présente les principaux axes théoriques et conceptuels sollicités pour tenter de répondre à la problématique. Les travaux de Howard S. Becker dans son livre « *Outsiders* » publié en 1963 (ceux en dehors du groupe qui ne respecte pas les règles) sur le concept de construction sociale de portrait de déviant permettent de comprendre comment un individu peut être étiqueté par la société comme criminel, incluant les cybercriminels, en dehors de la considération de l'acte déviant lui-même. Cette « étiquette » basée sur des stéréotypes peut le stigmatiser gravement, même s'il n'a pas été jugé comme tel devant la loi. Cette construction sociale de ce profil, comme celui du criminel et ou cybercriminel, peut également être véhiculée, amplifiée ou réduite par des films ou des livres. Les recherches de Cohen Stanley, notamment celles expliquées dans les « *Folk devils and moral panics* » publiées en 2011 sont intéressantes, car elles introduisent le concept de panique morale qui se définit comme la réaction exagérée de la société par rapport à un fait ou à un individu. Cette panique morale est généralement associée à un bouc émissaire, qui va être décrit comme le responsable de ce danger, de cette menace ou de ces crimes et ou cybercrimes. Ces paniques morales peuvent être entre autres véhiculées et amplifiées par des films et livres, et tendent à amplifier négativement les perceptions et les jugements des différentes audiences, n'excluant nullement les acteurs de la justice, du pouvoir et des politiques. Pour compléter ce concept, les recherches de Goode, E., & Ben-Yehuda, N. présentées dans le livre « *Moral panics: The social construction of deviance* » publié en 2010 expliquent que ces paniques morales peuvent être créées par le public, les élites (gouvernements, financiers, etc.) ou entre autres, par des groupes d'intérêts ayant pour but de créer volontairement une panique, pour détourner l'attention, justifier des actions répressives, renforcer leurs pouvoirs et leurs autorités. Un autre important concept employé est celui de trois principes de la persuasion d'Aristote dans « *La Rhétorique* » (1959, Ruelle, Traduction), car il permet à une plaidoirie d'être plus efficace en termes de persuasion. Cette approche basée sur « *L'Ethos, le Logos et le Pathos* » permet de persuader en apportant au discours de la respectabilité, de la crédibilité, de l'autorité, une approche logique et des émotions comme l'empathie pour convaincre. De plus, il est important de rappeler que les notions de crime et criminel sont à entendre dans une approche anglo-saxonne du Droit. C'est-à-dire que le crime définit toute infraction pénale et que le mot criminel désigne toute personne ayant enfreint la loi pénale. De plus, ce sujet traitant entre autres de profils cybercriminels, même s'ils sont parfois englobés sous l'ombre « criminels », il est utile de les définir. Premièrement, un hacker est défini par une « *Personne qui, par jeu, goût du défi ou souci de notoriété, cherche à contourner les protections d'un logiciel, à*

s'introduire frauduleusement dans un système ou un réseau informatique » (Larousse, 2024). Il peut être « chapeau blanc : un expert bienveillant de la sécurité informatique, un chapeau noir : un expert malveillant, cybercriminel agissant dans le but de nuire, de faire du profit ou d'obtenir des informations. Le chapeau gris : spécialiste sans mauvaises intentions, qui agit parfois illégalement. Les hacktivistes : des activistes politiques utilisant le hacking, parfois en transgressant la loi, pour attaquer des organisations ou des personnes afin de défendre une cause » (Wikipédia, 2025). L'ensemble de ces théories est complété par d'autres approches précisées au fil de l'analyse des résultats.

II. METHODOLOGIE

Cette recherche s'inscrit dans une approche qualitative, afin d'avoir une compréhension approfondie sur le sujet. Cette approche se présente en trois temps.

Le premier volet de cette recherche porte sur l'étude de deux films concernant l'affaire Wikileaks. Ces films sont « *We steal secrets: The story of Wikileaks* » (Gibney, 2013) et « *The Firth Estate* » (Condon, 2013). L'étude de ces deux productions cinématographiques porte entre autres sur les traits narratifs, visuels et des traits de caractère de Julian ASSANGE dépeints dans ces films, en tentant d'examiner comment cet ensemble cinématographique participe à la création et à l'amplification du profil criminel de Julian ASSANGE, avec une attention particulière sur la notion de cybercriminel.

Le second temps de cette étude porte sur l'approche d'Antoine VEY, qui par le biais de son livre "*Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible*" publié en 2024, sort du prétoire pour élargir la défense de Julian ASSANGE sur le champ culturel médiatique. Cette partie de l'étude examine comment l'auteur déconstruit ce profil du parfait criminel et/ou cybercriminel au travers de ce livre.

Ce troisième volet porte sur un échange informel avec Antoine VEY, organisé pour approfondir le sujet. Bien que cet article fût envisagé comme un entretien semi-directif de trente minutes, cette rencontre a pris la forme d'un échange plus libre, pour favoriser la richesse des propos. Des notes ont été prises, analysées en privilégiant la substance qui apporte des éclaircissements sur le sujet de l'article.

L'ensemble de cette approche qualitative est traité chronologiquement par date de sortie ou de parution. Cette chronologie a son importance, car cette « *saga judiciaire* » a évolué sur près d'une quinzaine d'années. Les critères analysés pour comprendre ces stéréotypes, ces constructions, ces amplifications et ces déconstructions de profil criminel et ou cybercriminel dans les sociétés s'orientent entre autres sur l'utilisation et la manipulation des éléments suivants : les traits de la personnalité de Julian ASSANGE, les principaux traits narratifs, visuels, la structure du discours et la sémantique utilisée. Les principales théories permettent d'avoir une grille de lecture commune aux deux films et à ce livre.

III. RESULTATS & ANALYSES

Pour commencer, le premier film étudié « *We steal secrets : The story of Wikileaks* » (Gibney, 2013) participe à la création sociale et l'amplification sociale du profil criminel et ou cybercriminel de Julian ASSANGE, en mobilisant les nombreux moyens identifiés ci-dessous.

Premièrement, le choix d'un titre trompeur et la qualification inadaptée de la typologie de ce film se présentant comme un documentaire orientent négativement l'audience dès le début, en laissant penser que Wikileaks est une organisation criminelle, faisant de Julian ASSANGE un voleur. En effet, ce positionnement de documentaire apporte au film de la crédibilité et une forme de neutralité souvent accordées aux documentaires. Associé à un titre criminalisant Wikileaks, « *nous volons des secrets : l'histoire de Wikileaks* », le spectateur en allant voir le film, pense pouvoir se faire une idée juste de l'affaire et est déjà orienté par la tournure de ce titre, qui laisse entendre que c'est Wikileaks qui vole des secrets. Ce titre permet d'établir d'entrée une tension, un danger, avec un méchant qui vole des secrets, incarné par Julian ASSANGE et son organisation criminelle Wikileaks. Ce film est d'ailleurs traité comme un thriller à suspense, avec des images sensationnelles, très inquiétantes, montrant les Unes des chaînes d'informations traitant des secrets d'Etat révélés par Wikileaks, et d'images accusant Julian ASSANGE de voleur. Ce qui est d'autant plus trompeur, c'est que la phrase « *nous volons, nous volons des secrets, aux autres nations* » est prononcée dans le film par Michael Hayden, ancien directeur de la CIA (agence centrale de renseignement) et de la NSA (agence nationale de sécurité et non par Julian ASSANGE. La petite différence, c'est qu'il faut une habilitation pour pouvoir le faire « légalement ».

Deuxièmement, ce film participe à l'amplification du profil criminel et cybercriminel de Julian ASSANGE, en focalisant le film sur Julien ASSANGE, présenté comme un ancien hacker dissident, un cybercriminel extrêmement intelligent, faisant de lui l'instigateur dangereux de ces vols de secrets. Bien que ce documentaire-thriller à suspense souligne les valeurs nobles de Julian ASSANGE (pour une transparence de l'information), le film joue sur les stéréotypes du cybercriminel et du criminel en col blanc (Sutherland, 1940). Il est éduqué, respecté, intelligent, aux allures d'homme d'affaires. Précisant que les mots cybercriminels, hackers « chapeau blanc », ou « gris » sont absents et qu'ils sont préférés à criminel(s) et cyberguerre. Etiqueté (Becker, 1963) « *hacker* », un ancien « *jeune hacker prodige* » (chapeau noir), évoluant dans une sphère d'hacktivistes et de hackers traîtres, l'ensemble de ces éléments se traduisent dans l'inconscient collectif en une menace dangereuse, invisible et insaisissable. Ce portrait de hacker combiné au stéréotype du criminel en col blanc (Sutherland, 1940) participe à la création d'un profil criminel et cybercriminel exagérément dangereux de Julian ASSANGE, « *Il est un homme contre le monde, un visionnaire radical, un cerveau extrêmement intelligent, courageux, dévoué et travailleur, il est un libertaire, un anarchiste humanitaire, une sorte de John Lennon qui rêve d'un monde nouveau, il est devenu une figure publique, un idéalisme démesuré* ».

Troisièmement, un des procédés utilisés dans l'amplification de la criminalisation du profil de Julian ASSANGE, est basé sur l'utilisation de paniques morales (Cohen S. 2011) le faisant passer de cybercriminel à meurtrier, puis à l'incarnation d'un futur chaos social mondial. Cette bascule s'expliquant par une dégradation et une dangereuse dérive psychologique. En effet, « *Il est devenu quelqu'un d'autre au fur et à mesure, paranoïaque, excentrique, insaisissable, manipulateur, versatile.* », « *Le tournant est devenu, Wikileaks a du sang sur les mains. Le gouvernement a créé l'ennemi parfait, l'australien fou aux cheveux blancs* ». Cette panique morale est amplifiée par des images d'archives le présentant comme le responsable de la fuite de données mettant en danger la sécurité nationale de certains Etats. De plus, ses propres propos pris hors contexte renforcent le sentiment qu'il est l'incarnation d'un futur chaos social mondial, augmentant cette panique « *On va tous les niquer... Briser le monde et le laisser s'épanouir. Wikileaks pourrait devenir l'agence de renseignement la plus puissante du monde, une agence de renseignement populaire.* ».

Le second film étudié « *The Firth Estate* » (Condon, 2013) participe également à la création sociale et à l'amplification du profil de grand criminel et de cybercriminel de Julian ASSANGE par les procédés analysés ci-dessous.

Premièrement, bien que Julian ASSANGE soit davantage associé à un lanceur d'alerte, lui permettant de bénéficier des traits de caractère positifs associés à ce profil, par exemple un gardien des règles, défenseur des victimes, un réformateur et un résistant (Hennequin, 2020), ces qualités sont poussées à l'extrême, faisant finalement de lui un idéaliste radical, un révolutionnaire, un danger pour la paix sociale. En effet, dès le début du film, en utilisant hors contexte l'un de ses propos, ce profil de lanceur d'alerte devient celui d'un révolutionnaire prêt à prendre les armes « *Je me suis intéressé à l'information et comment elle traverse nos sociétés. Quand elle est exposée au grand jour elle peut tout changer. Au début il y a une personne, un secret, début de toute conspiration et de toute corruption, plus il se repend, plus il y a de mensonges, plus il y a de tromperies, de secrets, mais si on trouve un homme qui a des valeurs morales, un lanceur d'alerte cet homme peut renverser des régimes les plus répressifs. Il fout tout en l'air, le problème est là. Les représailles, un lanceur d'alerte à peur de s'afficher à cause des représailles. Il y a 20 ans, j'ai rejoint une légion de cyber punk luttant pour la liberté, pour la vie privée.* ».

Deuxièmement, dans ce film l'amplification du profil criminel et cybercriminel de Julian ASSANGE est exacerbé par les composantes du processus de la création d'une panique morale, en faisant de lui le bouc émissaire, l'ennemi public n°1, en dramatisant les conséquences graves des révélations de Wikileaks (une plateforme numérique sécurisée), outil technologique dangereux et puissant, au service d'une révolution en marche, une révolution cyber, avec comme Chef de guerre, Julian ASSANGE. De nombreuses focales alarmistes sont mises en avant sur les répercussions dramatiques de ses révélations sur la sécurité des Etats-Unis, des agents américains et de sa population, en montrant de nombreuses scènes de désordre social, en répétant « *Wikileaks a du sang sur les mains* », et en le qualifiant de

« ASSANGE est un terroriste ». De plus, à la fin du film, le journaliste du Guardian dit « *Une nouvelle révolution de l'information bien plus puissante que la précédente. Un 5-ème pouvoir déterminé à détruire ses prédécesseurs* ».

Le dernier point important sur la création et l'amplification du portrait criminel et cybercriminel de Julian ASSANGE, s'élabore par la construction exagérée d'un profil psychocriminel basé sur une pseudo analyse de son fonctionnement psychique, psychologique et psychiatrique, faisant de lui à la fin du film, l'incarnation du leader criminel et du cybercriminel radical, narcissique, paranoïaque, dangereusement intelligent et surtout prêt à tout pour sauver le monde. En effet, les hypothétiques traumatismes liés à son enfance douloureuse, « *une éducation stricte, des punitions corporelles, des jeûnes forcés* », une mère fuyant une emprise sectaire, une forme d'autisme, un idéalisme extrémiste, une exigence despotique, sont utilisés pour dresser le stéréotype d'un gourou dangereux, d'un pervers narcissique exerçant une emprise néfaste sur son collaborateur, « *Il faut deux choses pour sauver le monde, l'engagement véritable et le sacrifice.* ». De plus, ses déviances sont intensifiées par des caricatures associées à une personnalité « *borderline* », névrosée, en utilisant des ambiances « *undergrounds* », cyberpunks, des consommations d'alcool excessives, des hacktivistes et des hackers.

Après cette analyse soulignant les procédés participant à la construction et amplification sociales du profil criminel et cybercriminel de Julian ASSANGE, la partie suivante examine comment Antoine VEY, investit à son tour le champ culturel et médiatique à travers son livre « *Julian Assange - La plaidoirie Impossible* » publié en 2024, pour déconstruire cette image ancrée dans la société.

Premièrement, ce livre grand public participe à la déconstruction du profil criminel et ou cybercriminel de Julian ASSANGE, en se présentant d'emblée comme une plaidoirie, permettant ainsi d'apporter de la crédibilité, une légitimité, une approche professionnellement structurée et de susciter de l'empathie pour son client. Cette approche à l'avantage de mettre œuvre les trois éléments rhétoriques de la persuasion d'Aristote dans « *La Rhétorique* » (1959, Ruelle, Traduction), sans que cela choque le lecteur. Le parti-pris d'insister sur la structure (Logos) de la plaidoirie utilisée (thèse, une narration, une argumentation, une réfutation, une récapitulation et une péroraison) renforcé par le fait que l'auteur soit avocat (Ethos), apporte une autorité et une crédibilité au texte. De plus, pour pousser le lecteur à sortir d'éventuels aprioris sur le profil criminel et ou cybercriminel de Julien ASSANGE déjà présent dans l'inconscient collectif, il joue sur les émotions en le présentant en victime et en invitant le lecteur à se mettre dans la peau d'un juré, permettant ainsi de l'impliquer et de le responsabiliser « *Soyez attentif à son parcours, à sa trajectoire, à son combat et à son calvaire.* », « *Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées [...], de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection ; de vous rappeler que l'accusé est présumé innocent et que le doute doit lui profiter ; de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre*

conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, et de conserver le secret des délibérations, même après la cessation de vos fonctions. ».

Deuxièmement, une des stratégies mises en place par la défense, pour déconstruire le profil criminel et ou cybercriminel de Julian ASSANGE se base sur la dénonciation de la panique morale dont Julien ASSANGE est victime, une minimisation de sa jeunesse de hacker « éthique », et une réhabilitation du profil respectable de son client en augmentant son capital social (Bourdieu, 1980) et surtout en faisant de lui le porte-drapeau du journalisme à l'ère numérique. Par exemple, les phrases issues du livre illustrent ces propos : *« l'informaticien qui est devenu journaliste, le journaliste qui est devenu combattant du droit à l'information, le combattant qui a défié le pouvoir ... au point de devoir disparaître », « Ce combat, c'est celui de la liberté d'informer... », « à mille lieux des fantasmes, des mythes et des caricatures », « Julian est un geek », un « génie précoce de l'informatique », « passionné d'informatique dès l'adolescence, Julian déploie des capacités impressionnantes et devient « hacker », mais un « pirate éthique. Il n'agit ni pour détruire, ni pour son profit. », « un militant pacifique » (à propos de son père biologique.*

Le dernier procédé important pour contrecarrer le profil criminel et ou cybercriminel de Julien ASSANGE s'appuie sur le retournement de l'accusation contre les accusateurs, permettant de faire de Julian ASSANGE, la victime innocente d'un complot monté par ses ennemis (des Etats) pour éliminer un opposant, ce qui fait clairement référence aux recherches sur la panique morale élaborées par Goode, & Ben-Yehuda (2010). En effet, Antoine Vey dénonce la création, l'amplification et l'utilisation de la panique morale créée par des Etats cherchant à disqualifier le travail de journaliste de son client et à le faire taire. Il explique que les Etats et particulièrement les Etats-Unis ont des approches éthiquement très discutables en criminalisant la vérité, en criminalisant les opposants, et en dévoyant le Droit, notamment par une approche de « Lawfare » permettant de bâillonner juridiquement la partie adverse, *« les États reconnaissent une certaine liberté d'expression, mais souhaiteraient en maîtriser le périmètre, en définir les limites et déterminer eux-mêmes ce qui peut être dit et ce qui ne doit pas l'être. Pour avoir franchi cette ligne, Assange est devenu l'ennemi public no1 ». « En dix-sept ans, WikiLeaks a diffusé plus de dix millions de documents que lui ont transmis des lanceurs d'alerte, révélant des scandales majeurs de corruption, d'espionnage et de violation des droits de l'homme partout dans le monde. C'est pour ce travail que Julian Assange est aujourd'hui emprisonné. », Et c'est par haine de la vérité qu'on a cherché à étouffer le scandale et à nuire à l'image d'un homme. Quoi de plus efficace que de transformer un journaliste en violeur, en espion, en traître ou en dangereux activiste pour mieux le discréditer ? »,*

Après cette analyse, ce dernier volet porte sur la rencontre avec Antoine VEY. L'objectif principal étant d'avoir un éclaircissement sur sa vision de la construction sociale du profil cybercriminel et ou de

cybercriminel de Julian ASSANGE, et de son approche lors de l'écriture le livre « *Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible* » (Vey, 2024).

Lors de cet entretien, il a été question de savoir ce qui a motivé Antoine Vey d'écrire ce livre. Sa réponse a été très claire, se résumant en « *L'objectif de ce livre était d'offrir un média de communication pour expliquer et faire connaître au grand public le sort de Julian ASSANGE. Ce livre s'intégrait dans une stratégie médiatique, un outil parmi d'autres, pour défendre Julian ASSANGE et rétablir la vérité* ». Très lucide sur la construction sociale exagérément déformée du profil dangereusement criminel et ou cybercriminel réservé à Julian ASSANGE, il a conscience que la portée de son livre reste faible, par rapport aux nombreux procès médiatiques, aux différents supports d'information et de communication qui ont participé à la prolifération de l'image criminelle et cybercriminelle désastreuse de son client. Il souligne également l'instrumentalisation des nombreux profils criminels créés de toutes pièces, servant les intérêts des certains Etats. Sur ce point, l'utilisation du concept de panique morale utilisé pour nuire à son client, à son approche journalistique, à sa vision de la transparence, est largement confirmée. Antoine Vey insiste sur le profil de journaliste de Julian ASSANGE, en insistant sur son professionnalisme (fiabilité de l'information, intérêt public des données, ligne éditoriale, etc.) et la puissance technologique de Wikileaks. En dehors de la qualité de l'échange, cette conversation a également permis de relier ce livre et les deux films étudiés, à un homme, un homme réel, avec toutes ses complexités, simplicités et sensibilités : Julian ASSANGE.

IV. DISCUSSION DES RESULTATS & IMPLICATIONS

Ces résultats révèlent plusieurs points importants aux implications diverses.

Premièrement, bien que cette étude témoigne de l'importance et de la diversité des procédés permettant de créer, d'amplifier, ou de déconstruire socialement, le portrait criminel et ou cybercriminel de Julian ASSANGE, cette analyse soulève indirectement de rôle important de l'aspect financier dans ces méthodes. En effet, sachant que les films « polémiques » focalisés sur un « héros » controversé engendrent généralement davantage de recettes, des stratégies commerciales pour augmenter les ventes peuvent orienter le récit et l'intensité des personnages. En outre, la différence des capacités financières d'un média par rapport à un autre, joue aussi un rôle crucial sur l'ampleur de sa diffusion et indirectement de l'audience. Par exemple, l'ampleur de la diffusion du film « *The Firth Estate* » (Condon, 2013) visionné également en DVD, présent sur des plateformes de streaming et repris par une presse internationale, n'est pas comparable à celle du livre « *Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible* » (Vey, 2024). Cet exemple illustre que le portrait criminel et cybercriminel de Julian Assange en tant que dangereux « Hacker fou, gourou radical, prêt à détruire l'ordre mondial » a statistiquement plus de chance d'influencer la société que le portrait de journaliste mis en avant dans le livre « *Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible* » (Vey, 2024).

Deuxièmement, il est important de souligner les aspects et enjeux politiques liant les divers médias (incluant les productions cinématographiques et culturelles) aux diverses organisations et institutions représentant le Pouvoir et les Etats, risquant de privilégier un parti-pris plutôt qu'un autre dans l'orientation du profil criminel et ou cybercriminel de Julian ASSANGE. En effet, bien qu'il n'existe pas de preuves confirmées de collusion entre le gouvernement américain et les réalisateurs de ces films, il est important de préciser qu'ils sont américains et que les accusations contre Julian ASSANGE et Wikileaks avant les sorties de ces films sont déjà très lourdes, « Espionnage et vol de documents classifiés », dont la vidéo «*Collateral murder* » (Wikileaks, 2010). Le risque d'aborder le profil d'ASSANGE sous un angle non criminalisé ou du journaliste préoccupé par la transparence des informations d'intérêt général et par la protection de ses sources, pouvait entraîner des pressions dévastatrices de soutiens institutionnels, d'être stigmatisé comme « anti-américain », ou en encore d'être accusé de complicité avec un traître. Par exemple, dans ces deux films, le parti-pris d'un portrait très négatif, criminalisant Julian ASSANGE sur plusieurs aspects et sa relation à la vérité, ne fait pas de doute.

En dernier point, une des difficultés rencontrées dans ce type de recherche a été la difficulté de dissocier clairement ce qui relève de la cybercriminalité et de la criminalité. Cette difficulté est liée à l'affaire ASSANGE qui implique une approche anglo-saxonne du Droit, aux deux films se focalisant sur les révélations impactant les Etats-Unis et de l'approche d'Antoine Vey qui ne rentre pas en détail sur ces deux aspects dans son plaidoyer. En effet, « *bien qu'il n'existe pas de définition universelle acceptée de la cybercriminalité, il s'agit essentiellement d'un acte utilisant les technologies de l'information pour commettre ou faciliter un crime.* » (Service de recherche du Parlement européen, 2024). Il serait intéressant d'aborder ce type de sujet, avec une approche tenant compte de la distinction d'Europol entre les cybercrimes dépendants, « *tout crime qui ne peut être commis qu'à l'aide d'ordinateurs, de réseaux informatiques ou d'autres formes de technologies de l'information et de la communication* » et les cybercrimes facilités, « *les crimes traditionnels facilités par Internet les technologies numériques* » (Service de recherche du Parlement européen, 2024).

CONCLUSION

Pour conclure, cette recherche ayant pour objectifs principaux de comprendre comment certaines productions cinématographiques comme « *We steal secrets: The story of Wikileaks* » » (Gibney, 2013) et « *The Firth Estate* » (Condon, 2013) et certains livres comme « *Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible* » (Vey, 2024) participent à la création, à l'amplification, ou à la déconstruction sociales du portrait criminel et ou cybercriminel d'un individu, dans cette étude, celui de Julian ASSANGE, il en ressort les éléments qui suivent. Le premier film étudié « *We steal secrets : The story of Wikileaks* » (Gibney, 2013), participe directement à la création du profil criminel et ou cybercriminel de Julian

ASSANGE, par un titre trompeur criminalisant Wikileaks et en l'associant directement à ce dernier. En se focalisant sur Julian ASSANGE, présenté au début en cybercriminel brillamment intelligent et dangereux, ce portrait est ensuite caricaturé par l'utilisation de paniques morales (Cohen S. 2011). Il passe du profil de cybercriminel à celui d'un meurtrier, d'un violeur, puis à l'incarnation d'un futur chaos social mondial. De plus, en présentant ce film comme un documentaire, l'audience s'attend à une forme de neutralité, ce qui n'est pas le cas, faussant ainsi le profil de Julian ASSANGE et à en faire un criminel et un cybercriminel. Le second film étudié « *The Firth Estate* » (Condon, 2013) utilise des approches différentes. Julian ASSANGE est dans un premier temps associé à un lanceur d'alerte idéaliste radical. Puis, la construction exagérée d'un profil psychocriminel fait de lui à la fin du film, l'incarnation du leader criminel et cybercriminel radical narcissique, paranoïaque, dangereusement intelligent. Ce danger est amplifié par les éléments du processus d'une panique morale, en dramatisant l'impact des révélations de Wikileaks sur la sécurité des Etats, en faisant de lui l'ennemi public n°1, le Chef de guerre d'une révolution cyber en marche, ayant à son service un outil technologique redoutable, et de nombreux adeptes prêts à le suivre. Concernant la déconstruction sociale du profil criminel et ou cyber criminel, le livre « *Julian ASSANGE, La plaidoirie impossible* » (Vey, 2024) utilise des méthodes également variées. Premièrement, en présentant directement le livre comme une plaidoirie écrite, cette approche apporte de la crédibilité, une légitimité, une structure et de l'empathie pour Julian ASSANGE. De plus, pour déconstruire le profil criminel et cybercriminel, il dénonce les effets d'une panique morale dont Julien ASSANGE est victime. Antoine VEY minimise la jeunesse de hacker de son client et il réhabilite sa respectabilité en faisant de Julian ASSANGE le symbole du journalisme à l'ère numérique et en augmentant son capital social (Bourdieu, 1980). Pour contrecarrer le profil criminel et ou cybercriminel de son client, il accuse les accusateurs de Julian ASSANGE en pointant les complots dont il est la victime et qui ont pour objectif d'éliminer un opposant, et d'arrêter la diffusion de « secrets d'Etat ». Ces éléments font clairement référence aux méthodes sur la panique morale soulignées par Goode, & Ben-Yehuda (2010). Cette étude aux regards des nombreuses méthodes exploitables et de leurs puissances, permet de prendre du recul par rapport à la construction, amplification et déconstruction sociales d'un profil de criminel et ou cybercriminel. Elle soulève également l'importance des relations entre le pouvoir, les médias et la société, l'importance des stratégies commerciales influençant le narratif pour booster les ventes, et la difficulté de l'utilisation de la terminologie des mots criminels et cybercriminels sous l'angle du Droit anglo-saxon. Ce type de sujet pourrait être également intéressant, en le traitant avec la distinction des cybercrimes dépendants, et les cybercrimes facilités (Service de recherche du Parlement européen, 2024). Une autre recherche serait de comparer les fuites ou vols de documents « secrets » et « très secrets » liés au cyberattaques (sollicitant seulement de la technologie) et celles directement « sorties » par l'humain.

REMERCIEMENTS

Je remercie particulièrement Antoine VEY pour la qualité de l'échange sur ce sujet et pour sa disponibilité, Marlène DULAURANS et Jean-Christophe FEDHERBE pour la qualité des cours du Diplôme Universitaire « Cybercriminalité, défis et enjeux humains (sciences sociales) » de l'IUT de BORDEAUX MONTAIGNE, ainsi que Yoni COHEN dirigeant de TACTICAL SYSTEMS pour m'avoir fait connaître le film « *The Firth Estate* » (2013).

REFERENCES

- Aristote. (1959). *La Rhétorique* (C.-É. Ruelle, Trad.). Les Belles Lettres. (Œuvre originale écrite vers 330 av. J.-C.)
- Becker, H. S. (1963). *Outsiders: studies in the sociology of deviance* (New York) 1982. *Art Worlds* (Berkeley).
- Bourdieu, P. (1980). *Le Capital Social*. Actes de Recherche en Sciences Sociales I, n 31.
- Cogan, J. K. (2024). Julian Assange pleads guilty to one charge of espionage and returns to Australia, ending US attempts to extradite him. *American Journal of International Law*, 118(4), 733-739.
- Cohen, S. (2011). *Folk devils and moral panics*. Routledge.
- Cohen, S. (2019). Folk Devils and Moral Panics: The Creation of Mods and Rockers (1972–2002). In *Crime and media* (pp. 461-482). Routledge.
- Downes, D. M., Rock, P. E., & McLaughlin, E. (2016). *Understanding deviance: A guide to the sociology of crime and rule-breaking*. Oxford University Press.
- Goode, E., & Ben-Yehuda, N. (2010). *Moral panics: The social construction of deviance*. John Wiley & Sons.
- Hennequin, E. (2020). What motivates internal whistleblowing? A typology adapted to the French context. *European Management Journal*, 38(5), 804-813.
- Vey, A. (2024) *Julian Assange - La plaidoirie Impossible*, Plon
- Villerbu, L. (2003). Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie.
- Fims :
- Condon, B. (Réalisateur). (2013). *The Fifth Estate* [Film]. Touchstone Pictures; DreamWorks Pictures.
- Gibney, A. (Réalisateur). (2013). *We Steal Secrets: The Story of WikiLeaks* [Film documentaire]. Focus World.
- Internet :
- Inside the mind of a hacker: Psychological profiles of cybercriminals (Mane, K. 2020, February 11) retrieved 17 April 2025 from <https://techxplore.com/news/2020-02-mind-hacker-psychological-profiles-cybercriminals.html>
- Service de recherche du Parlement européen. (2024). La cybersécurité dans l'UE : Menaces, défis et réponses politiques (Briefing EPRS_BRI(2024)760356).

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760356/EPRS_BRI\(2024\)760356_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760356/EPRS_BRI(2024)760356_EN.pdf)

Sutherland, E. H. (1940). White-collar criminality. *American Sociological Review*, 5(1), 1–12.
<https://doi.org/10.2307/2083937>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Hacker_\(sécurité informatique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Hacker_(s%C3%A9curit%C3%A9_informatique))

WikiLeaks. (2010, April 5). *Collateral murder [Video]*. YouTube.
<https://www.youtube.com/watch?v=5rXPrfnU3G0>

ANNEXES

Annexe n°1 :

Chronologie des déboires judiciaires d'Assange
<https://www.bbc.com/afrique/articles/c199kem2mxmo>

<https://fr.statista.com/infographie/32504/chronologie-julian-Assange/>

Voici quelques-uns des moments clés. Notre chronologie commence à peu près au moment où les informations de Wikileaks sont publiées.

- Août 2010 - Le parquet suédois émet un mandat d'arrêt à l'encontre d'Assange sur la base d'allégations de viol et d'attouchements, allégations qu'il qualifie de "sans fondement".
- Décembre 2010 - Assange est arrêté à Londres et libéré sous caution à la deuxième tentative.
- Mai 2012 - La Cour suprême du Royaume-Uni décide de l'extrader vers la Suède pour qu'il y soit interrogé.
- Juin 2012 - Assange entre à l'ambassade de l'Équateur à Londres. L'Équateur lui accorde plus tard l'asile.
- Avril 2017 - Le ministre américain de la Justice déclare que l'arrestation d'Assange est une "priorité" pour les États-Unis.
- Mai 2017 - La Suède annonce qu'elle abandonne l'enquête sur le viol d'Assange après avoir renoncé à d'autres enquêtes.
- Novembre 2018 - Le département de la justice américain a secrètement déposé des accusations contre lui.
- Avril 2019 - Assange est arrêté au Royaume-Uni après que le gouvernement équatorien lui ait retiré l'asile. Les autorités le déclarent coupable d'avoir enfreint la loi sur la libération sous caution et l'envoient à la prison de Belmarsh.
- Mai 2019 - Assange est condamné à 50 semaines de prison. Ils continuent de le détenir après qu'il ait purgé sa peine.
- Janvier 2021 - Un juge décide que M. Assange ne peut être extradé vers les États-Unis.
- Décembre 2021 - Le gouvernement américain remporte une tentative d'annulation de la décision de ne pas extradier Assange.

- Avril 2022 - Le ministre de l'intérieur britannique signe l'ordre d'extradition d'Assange après le refus de lui autoriser à faire appel de la décision de décembre 2021. En juillet, il fait appel de la dernière décision d'extradition.
- Juin 2023 - Assange perd son dernier appel contre l'extradition.
- Mai 2024 - La Haute Cour de justice du Royaume-Uni décide qu'il est possible d'introduire un nouveau recours contre l'extradition.
- Juin 2024 - Assange est libéré sous caution après avoir négocié un accord avec les autorités américaines.

Annexe n°2 :

Cogan, J. K. (2024). Julian Assange pleads guilty to one charge of espionage and returns to Australia, ending US attempts to extradite him. *American Journal of International Law*, 118(4), 733-739.

Il a plaidé coupable devant un tribunal fédéral des îles Mariannes du Nord pour un seul chef d'accusation : conspiration en vue d'obtenir et de divulguer des documents de défense nationale classifiés (une accusation de **complot en vue d'obtenir et de divulguer des informations relatives à la défense nationale**, en vertu de l'**Espionage Act**). Il a été condamné à 62 mois de prison, peine déjà purgée durant sa détention au Royaume-Uni, ce qui lui a permis de recouvrer la liberté immédiatement.